

Liberté à tous de faire la traite d'esclaves à Madagascar

Le 16 septembre 1770 – Desroches au ministre

Archive de la Médiathèque des Ursulines à Quimper, fonds Du Dresnay des Roches. Q12C, II. (Vol. 8/15)

Du 16 septembre 1770

Monseigneur,

Avant que j'aie reçu vos ordres sévères au sujet de la traite de Madagascar, Vous avez su de votre côté de quel œil j'avais vu les abus qui y ont été commis ; les vivacités qu'on m'a reprochées en arrivant dans ce pays-ci n'ont pas eu d'autre objet ; mais aussi ont-elles eu leur effet.

Je peux désormais vous répondre que tandis que je serai dans cette colonie, il n'y aura pas dix Noirs fraudés par an sur les flûtes du Roi, et la faveur que j'ai accordée aux traites des particuliers nous assure 3000 Noirs de Madagascar avant le premier janvier prochain. Je compte d'un autre côté que Mozambique, Goa, la côte Coromandel et le Gange nous en auront procuré 1500 environ le même terme. Trois années pareilles assureraient la richesse de cette colonie. Il ne tiendra pas à moi que les traites soient montées sur le même pied en 1771.

De tous les bâtiments du Roi, *l'Africain* seul a rapporté des Noirs ici ; il n'en avait que 216, mais il nous a apporté beaucoup de salaisons, et 300 bœufs vivants ; il est reparti pour refaire aussi bien, et mieux s'il le peut.

Je suis etc.

Signé Le Ch. Desroches

* * *